

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers  
en exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **26**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers  
absents : **1**

**OBJET :**

**Validation de l'étude  
d'Avant-Projet (AVP) DE  
l'opération de  
réalisation des  
Aménagements  
d'Ensemble.**

**SEANCE DU MERCREDI 22 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 février 2023 à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 15 février s'est réuni salle Tournilhac à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Lisa  
ASAR, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal  
THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry  
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Régine BEAL, Francis  
ROUX, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe  
BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON,  
Lisa ASAR à Claude GOUILLON-CHENOT,  
Pepa CAENEN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,  
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,  
Serap ALP à Yoann BENTEJAC,  
Farida LAID à Francis ROUX,

Etaient absents ou excusés :

Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Claire JOYEUX

**VALIDATION DE L'ETUDE D'AVANT-PROJET (AVP) DE L'OPERATION DE REALISATION DES AMENAGEMENTS D'ENSEMBLE**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération n°16 du 15 juin 2021 autorisant le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des aménagements d'ensemble avec le cabinet SAS CROISEE D'ARCHI (42400 SAINT-CHAMOND) mandataire du groupement conjoint, la SARL MTA (63000 CLERMONT-FERRAND), ARTELIA (69425 LYON) pour un montant de 483 190 euro HT pour l'ensemble de la mission (tranche ferme et tranches optionnelles) ;
- **Considérant** qu'en 2021, la municipalité a lancé l'opération de réalisation d'aménagements d'ensemble visant à requalifier les espaces publics et voiries prioritaires du QPV afin de renforcer l'attractivité de ces secteurs sur les plans commerciaux, touristiques et résidentiels,
- **Considérant** que la part de l'enveloppe financière affectée aux travaux lors de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre était de 4 359 000 euros HT (valeur novembre 2020) ;
- **Considérant** que la commune de Thiers a apporté des recommandations et validé les scénarii de travaux proposés par les architectes afin de leur permettre de rendre l'étude d'avant-projet (AVP) dans les délais inscrits dans le planning d'exécution ;
- **Considérant** que le maître d'œuvre vient de remettre l'étude d'avant-projet (AVP),
- **Considérant** que le cout prévisionnel des travaux, réévalué au stade de l'AVP, est arrêté à 7 184 245.00 euros HT (valeur novembre 2022),
- **Considérant** que l'augmentation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux prévus au programme initial s'explique notamment par :
  - Des facteurs conjoncturels (forte évolution des coûts des travaux depuis 2018 ; intégration d'un aléa de +10 % dans la programmation budgétaire pour intégrer la tendance inflationniste) ;
  - Des facteurs structurels (au vu de l'état de dégradation des réseaux, le choix d'une réfection totale et d'une mise en séparatif a été validé dans le cadre des aménagements) ;
  - Des choix programmatiques (le traitement en tant qu'espaces publics prioritaires et de forte qualité pour le secteur Saint Genès, Conchette et Bienfaisance ; le traitement en tant que voirie requalifiée pour les rues de la Coutellerie, Mancel Chabot et Transvaal).
- **Considérant** qu'il convient d'approuver l'étude d'avant-projet (AVP) remis par le maître d'œuvre avant de poursuivre la phase d'étude de projet

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 23 VOIX POUR, 7 VOIX CONTRE (Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX, Philippe BARRAU, Eric BOUCOURT, Régine BEAL, Yoann BENTEJAC, Serap ALP) ET 2 ABSTENTIONS (Francis ROUX et Farida LAID) :**

- **Approuve** l'étude d'avant-projet (AVP) de l'opération de réalisation des aménagements d'ensemble et le cout prévisionnel des travaux pour un montant de 7 184 245.00 euros HT en valeur novembre 2022 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance

Claire JOYEUX



Le Maire,



Stéphane RODIER